

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 25 novembre 2021

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Troussel
M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Molossi
M. Blanchet donnant pouvoir à M. Sadi
M. Monot donnant pouvoir à M. Duprey
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Bluteau donnant pouvoir à M. Cranoly
Mme Choulet donnant pouvoir à Mme Pietri



Délibération n° 06-02 du 25 novembre 2021

CANDIDATURE À L'APPEL À PROJETS RÉGIONAL REACT-EU (FEDER) « MOBILITÉS DOUCES EN SEINE-SAINT-DENIS » – PLAN DE FINANCEMENT – ACCORD DE PARTENARIAT.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu les règlements (UE) n°1301/2013 et 1303/2013 du parlement européen et du conseil du 17 décembre 2013, modifiés par les règlements (UE) n°2020/460, 2020/558 et 2020/2221 du parlement européen et du conseil,

Vu le règlement (UE) n°651/2014 de la commission du 17 juin 2014,

Vu le règlement (UE, EURATOM) dit "Omnibus" n°2018/1046 du parlement européen et du conseil du 18 juillet 2018,

Vu la décision de la commission européenne du 18 décembre 2014 portant approbation du programme opérationnel régional FEDER-FSE de l'Île-de-France et du bassin de Seine sur le fondement de l'article 29 du règlement (CE) n°1303/2013,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2016-279 du 8 mars 2016 et l'arrêté interministériel du 8 mars 2016 modifié pris en son application,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE le plan de financement de la demande de subvention de l'opération React-Eu « Mobilités douces en Seine-Saint-Denis » au titre du FEDER, ci-joint dont le coût total éligible s'élève à 6 421 326,50 euros pour une participation du Fonds européen de développement régional de 2 484 290,51 euros ;



- APPROUVE l'accord de partenariat, dont projet ci-annexé à conclure avec la commune de Pantin, l'établissement public territorial « Plaine commune » et la société publique locale « Plaine commune développement » ;

- CHARGE le président du conseil départemental de signer ledit accord et tous actes, pièces et documents relatifs à cette affaire au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.